

**Délibération
2026.08**

Dr Bernard BONNABEL

**Désignation d'un
représentant du
Conseil de
Surveillance parmi
les représentants
des collectivités
territoriales et les
personnalités
qualifiées à la
Convention
régionale de la FHF
PACA**

Année 2026

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Bernard BONNABEL, conseiller communautaire, représentant la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon
Mme Brigitte DUBOUIS, représentant de la commune de Draguignan, siège de l'établissement principal

REPRESENTANTS DES PERSONNELS

Mme Martine GOUVEIA, représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques
M. le Dr Charles LE MAOUT, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement
Mme Marie-Lise LEHAY, représentant désigné par l'organisation syndicale FO, représentant CSE
M. Sergio GARITO, représentant désigné par l'organisation syndicale FO, représentant du CSE

PERSONNALITES QUALIFIEES

M. le Dr Alexandre MELIN, président de la CPTS Dracénie ProvenceVerdon, personnalité qualifiée nommée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. le Dr Christian ZUMBO, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme Christine VILLELONGUE, présidente de l'Association « France Dépression », personnalité qualifiée désignée par le préfet du département du Var

ASSISTAIENT A LA SEANCE (avec voix consultative)

Mme le Docteur Pauline VIGNOLES, présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, vice-présidente du Directoire
Dr Willème KACZMAREK, président de la Commission Consultative d'Ethique Clinique
M. Jean-Louis ATOCH, représentant de la Mutuelle Sociale Agricole PACA

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

M. Ludovic VOILMY, directeur général
Mme Lisa BON, directrice des affaires médicales, générales et des coopérations, adjointe au directeur
Mme Aurélie EDEL, directrice des ressources humaines et du dialogue social
M. Adrien LATIL, directeur des finances et de la performance
M. Philippe TOBIA, directeur des ressources matérielles
Mme Armelle ALEXANDRE, coordinatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
M Sélim HAMMOUDI, élève directeur D3S
M. Fabrice BITTAN, représentant la Trésorerie Municipale de Draguignan
M. Patrick AUMERAS, commissaire aux Comptes – Exco

EXCUSES

M. Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, membre de droit, représentant la commune de l'établissement
M. Alain BARALE, conseiller communautaire, représentant la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon

Mme Christine NICOLETTI, conseiller départemental, représentant du président du Conseil départemental du Var
Mme Françoise DUMONT, Sénatrice du Var
M. Thierry TAGLIAFERRO, représentant le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Sébastien MONIE, représentant le directeur de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme le Dr Laurence CHAIX, représentant Conseil de Vie Sociale, représentant des familles de personnes accueillies dans l'unité de soins longue durée et dans l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes
Mme le Dr Magali PELLEREY, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement
M. Nicolas LERAY, directeur des systèmes d'information
Mme Anaïs AUCLERT-PINCHON, directrice des achats et de la logistique

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L.6143-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre hospitalier de la Dracénie en date du 17 mars 2006 portant adhésion à la Fédération hospitalière de France Provence-Alpes-Côte d'Azur (FHF PACA) ;

Vu les statuts de la Convention régionale de la Fédération hospitalière de France Provence-Alpes-Côte d'Azur (FHF PACA) du 20 octobre 2006 ;

Considérant le renouvellement des instances de la Fédération hospitalière de France Provence-Alpes-Côte d'Azur (FHF PACA) ;

Le Conseil de Surveillance,

DECIDE

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : de désigner le représentant du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de la Dracénie au sein de la Convention régionale de la Fédération hospitalière de France Provence-Alpes-Côte d'Azur (FHF PACA), comme suit :

Membre désigné parmi les représentants des collectivités territoriales ou les personnalités qualifiées :

- Madame Christine VILLELONGUE

Sont membres de droit de la Convention régionale :

- Le directeur du centre hospitalier de la Dracénie, M. Ludovic VOILMY ou son représentant
- La présidente de la commission médicale d'établissement, en la personne du Dr Pauline VIGNOLES

Fait à DRAGUIGNAN,
Le 03 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Conseiller Communautaire,



Dr Bernard BONNABEL